

Delibération du Conseil Municipal - Séance du 26/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29/09/2022
Et publication ou notification du 29/09/2022

L'an 2022, le 26 Septembre à 20:08, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2022.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mmes : LECLERE-PIERRE Christel à M. JOULIN Laurent, THOMAS Valérie à M. PELÉ Jean-Yves

Excusé(s) : M. COLIN Pascal

Absent(s) : Mmes : GIRALDO Ludivine, PETIT Sandrine

A été nommée secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D22_038 – Modalité de publicité des actes

**Vu la délibération D22_034 du 27 juin 2022 fixant les modalités des actes ;
Vu le courrier reçu de la préfecture, daté du 26 juillet 2022 ;**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la préfecture concernant le retrait de la délibération D22_034 du 27 juin 2022 fixant les modalités des actes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération D22_034 du 27 juin 2022 fixant les modalités des actes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/09/2022
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

